



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 13 décembre 2021

Intervention de **Jean-François TALLIO**

Délibération n° 6 : Rapport social unique

Monsieur le maire, Mesdames et messieurs,

Le Rapport Social Unique est réalisé à partir d'une base de données sociales qui doit être mise en place au plus tard le 31 décembre 2022.

Un arrêté est en cours d'élaboration afin de définir les indicateurs qui devront composer cette base de données pour la fonction publique territoriale.

Nous sommes donc dans un processus de construction.

Nous proposons donc que la commune de St-Herblain participe au processus d'enrichissement de la maquette du rapport social unique,

La majorité municipale propose, en s'appuyant sur les recommandations nationales, que ne soient plus comptabilisés dans les effectifs permanents : **les agents en congés parentaux, les agents en disponibilité de moins de 6 mois, les assistantes maternelles.**

Nous ne comprenons pas que la municipalité ait accédé à la demande d'exclusion des assistantes maternelles du tableau des effectifs permanents.

Les assistantes maternelles sont pourtant des permanentes dans les effectifs des premiers de corvées : elles commencent avant les parents salariés et terminent quand ils viennent chercher leurs enfants le soir.

Le Rapport social unique nous donne des informations sur la différence de traitement entre les femmes et les hommes à la mairie de St Herblain.



Citoyen-nés
engagé-es



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Ainsi peut on lire que 95% des postes à temps non complet sont occupés par des femmes. Les temps non complets à la différence des temps partiels sont des quotités de temps subis.

"Soit vous acceptez de travailler à mi-temps, soit on demandera à quelqu'un d'autre".

Pour donner à penser, je souligne ce chiffre: "Les agents bénéficiant d'un temps partiel sont à 94 % des femmes."

Certes de nombreux postes sont historiquement occupés par des femmes (éducation...), mais prenons la mesure de cet indicateur. Ne nous habituons pas à ces chiffres !

Les écarts de rémunération sont plus marqués pour les fonctionnaires de catégorie A : 14.7 % de plus pour les hommes. (13,41% sur bilan social 2019)

Pour les fonctionnaires de catégorie B, (cet écart s'élève à 4.7 % et à 3.2 % pour les fonctionnaires de catégorie C).

Les indices majorés sont supérieurs chez les hommes dans **toutes** les catégories.

Pour nous, élu-e-s du Groupe Saint Herblain En Commun, ce rapport est éclairant. Il nous invite à imaginer ensemble plus d'équité, moins de précarité également.

Une ambition serait par exemple de limiter les postes à temps incomplets ou de les rendre plus attractifs (minimum de 80% de temps), afin de lutter contre la précarité de l'emploi.

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Enfin, j'insiste sur un dernier point. Le RSU accorde une place beaucoup plus faible que celle accordée par les bilans sociaux sur les accidents du travail.

Nous souhaitons que le RSU comprenne la typologie, la gravité et l'évaluation des accidents du travail.

C'est un critère important pour apprécier la qualité de vie au travail

Je vous remercie de votre attention.





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun



Citoyen-nés
engagé-es

elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org